



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
AISNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune d'OIGNY EN VALOIS

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Me Christine OLRÉ, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

Date de la convocation

20/06/2023

Date d'affichage

20/06/2023

Présents :

M. Éric MEZARD, M. Hubert CASTEL adjoints,
Me Isabelle GOSSIER, M. Alexandre LEGAT
M. E. LACROIX, Me Béatrice MALICE Me Axelle DUBOIS

Représenté : M. J. COLPIN par Me A. DUBOIS

Absente : Me. A HENRIST

Secrétaire : M. Éric MEZARD

Après lecture le procès-verbal du 26.04.2023 est approuvé par le conseil.

DELIBERATION N°17-23 : RENOVATION DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC EN LED, DEVIS USEDA (tranche 2 fin)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil que dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA il est envisagé d'effectuer les travaux suivants :

La rénovation du parc EP en LED (tranche 2).

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à : 26 993.32 HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 13 963.35€ HT et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	Montant HT des travaux	Participation USED A	Contribution commune
Eclairage public	22 326.39€	11 163.20€	11 163.20€
Matériel	4 666.93€	1 866.77€	2 800.16€
Réseau			
	26 993.32€	13 029.97€	13 963.35€

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics conformément au marché public des travaux de l'USED A en cours.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité le devis de l'USED A

D'inscrire cette opération au budget 2024

S'engage à verser à l'USED A à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus.



En cas d'abandon du projet les frais d'étude seront remboursés à l'USEDA.

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte le devis de l'USEDA

Vote : Unanimité